



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Comité d'administration de l'Accord européen  
relatif au transport international des marchandises  
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)****Accord européen relatif au transport international des  
marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN)****Projet d'amendements au Règlement annexé à l'ADN\*****Rectificatif**

1. **Amendement à la partie 1, chapitre 1.2, 1.2.3, Liste d'abréviations, abréviation « CIM »**

*Remplacer* le texte actuel *par* ce qui suit :

« CIM », Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises (appendice B à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF)), telles que modifiées ;

2. **Amendement à la partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, disposition transitoire au 7.2.3.20.1, « Eau de ballastage, Interdiction de remplir d'eau les cofferdams »**

Supprimer ce qui suit :

9.1.0.53.4 a)	EN 15869-1:2019	N.R.T. à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023
---------------	-----------------	---

---

\* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/61/Corr.1.



**3. Amendement à la partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.1.1**

*Remplacer* le texte actuel *par* ce qui suit :

1.6.7.2.1.1 Ajouter la nouvelle mesure transitoire suivante :

8.6.1.1	Modification du certificat d'agrément, n <sup>os</sup> 4 et 8	N.R.T. à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 Renouvellement du certificat d'agrément après le 31 décembre 2022
9.1.0.53.4 a)	EN 15869-1:2019	N.R.T. à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023

**4. Amendement à la partie 2, chapitre 2.4, 2.4.4.3.4 a)**

*Remplacer* « si le mélange testé présente une CE<sub>x</sub> ou CSEO > 0,1 mg/l » *par* « si le mélange testé présente une CE<sub>x</sub> ou CSEO > 1 mg/l ».

**5. Amendement à la partie 9, chapitre 9.3, tableaux 9.3.1.0.4, 9.3.2.0.4 et 9.3.3.0.4**

*Supprimer* la note de bas de page 1, à savoir: « <sup>1</sup> Attestation d'appartenance à la navigation du Rhin ou du Danube. ».

**6. Amendement à la partie 9, chapitre 9.3, tableaux 9.3.1.0.4, 9.3.2.0.4 et 9.3.3.0.4**

*Remplacer* « Copies photo-optiques de l'intégralité du certificat d'agrément selon le 8.1.2.6 ou le 8.1.2.7 ainsi que du certificat de bateau, du certificat de jaugeage et des autres documents applicables<sup>1</sup> ».

*par* « Copies photo-optiques de l'intégralité du certificat d'agrément selon le 8.1.2.6 ou le 8.1.2.7, ainsi que du certificat de bateau, du certificat de jaugeage et de l'attestation d'appartenance à la navigation du Rhin ».